



**MAIRIE**  
DE  
**CUISEAUX** ✠  
71480

**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 22 JANVIER 2026**

B.P. 6 - Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60

Fax 03 85 72 51 09

Mail : mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en salle du conseil municipal, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Françoise JAILLET, maire.

**Présents** : JAILLET Françoise, MAITRE Gilles, ROCHET Annie, RODOT Bertrand, BERTHAUD Emmanuel, de COURTIVRON Gilles, FAUVEY Audrey, GEROLT Magali, JACQUES Pascal, LEROY Christian, PONCET Jean-Michel, TOTA FENIET Virginie, SEVESTRE Delphine, UNY Fanny, VULLIEZ Fabien.

**Absents excusés** : BACAER Julien

**Procuration** : RIVOIRE JACQUINOT Carole pouvoir est donné à de COURTIVRON Gilles

MICHEL Kitty pouvoir est donné à BERTHAUD Emmanuel

**Secrétaire** : de COURTIVRON Gilles

**1/ APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025**

Le Procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**2/ PRESENTATION DES DEVIS ET DIA COMME SUIV :**

Madame la Maire informe le conseil municipal de la liste des biens vendus par des particuliers sur la Commune pour la période concernée :

<b>C</b>	<b>Objet</b>	<b>date</b>
2025-12-29	DIADPU – parcelle AD 114 et 223– 10 lieu-dit les Grandes Terres	15/12/2025
2025-12-30	DIADPU – parcelle AC 140-202-204– 1 Av La Madeleine	17/12/2025
2025-12-31	DIADPU – parcelle AB 204 et AB 609 – 60 Rue St Thomas	18/12/2025
2026-01-01	DIADPU – parcelle AB 486 – 13 rue des Lombards	12/01/2026

Madame la Maire présente ensuite la liste des devis signés :

	STE	OBJET	MONTANT H.T.	COUT TTC.
	SAUR	REPLACEMENT PI 49	2 384,86 €	2 861,83 €
	CLAVELIN	VŒUX DU MAIRE	1 152,00 €	1 359,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 536,86 €</b>	<b>4 220,83 €</b>

### **3/ FINANCES :**

#### **✎ 2026-01 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE CUISEAUX – AFFOUAGES 2024 et 2025**

Monsieur Gilles MAITRE rappelle que la commune de CUISEAUX historiquement, prend en charge le montant des feux de bois retenus par les sapeurs-pompiers demeurant sur la commune de CUISEAUX. Il expose encore que cela représente 120 euros pour l'année 2024 (3X40 euros) et 80 euros (2X40 euros) pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros à l'amicale des sapeurs-pompiers au titre de la prise en charge des feux de bois pour les années 2024 et 2025.

#### **✎ 2026-02 – REAMENAGEMENT DES EMPRUNTS DU NOUVEL EHPAD – RENOUELEMENT DES GARANTIES D'EMPRUNTS PAR LA COMMUNE DE CUISEAUX**

Mme la Maire rappelle que la Commune de CUISEAUX avait délibéré le 5 février 2019 (par délibération n°2019-07) pour apporter son cautionnement à hauteur de 30% aux 3 emprunts contractés pour la construction du nouvel EHPAD, les 70% restants étant assurés par le département.

Madame la Maire expose également que le conseil municipal avait de nouveau pris une délibération le 22 mai 2025 pour renouveler le même cautionnement bancaire des 3 prêts qui avaient été renégociés par la direction de l'établissement. La dernière proposition modifiée date du 17 septembre 2025 et a été acceptée par le conseil d'administration de l'EHPAD.

Dans ces conditions, il convient d'exposer à l'ensemble du conseil municipal les éléments justifiant la réitération de la garantie des emprunts contractés, en liaison avec la demande de réaménagement de la dette existante.

Mme la Maire précise que ce réaménagement vise à restaurer pour l'établissement, une marge financière à court et moyen terme, en sécurisant la ligne financière sur la durée résiduelle des trois prêts actuellement consentis. Le capital restant dû étant de 7 181 861,32 €.

Elle indique encore que le réaménagement porte sur 3 mesures spécifiques, ne pouvant être acceptées indépendamment les unes des autres et qu'il se présente comme suit :

1/ Allongement différé d'amortissement et baisse de marge et trimestrialités pour le prêt de 4 476 777,47 € sur 40 annuités avec un différé d'amortissement à 36 mois et une échéance à périodicité trimestrielle avec une marge sur index du livret A à 0,80€.

2/ Baisse de marge à 0,8 % et trimestrialités pour le prêt de 471 007,88 €

3/ Allongement différé d'amortissement pour le prêt à 2 234 409,11 €.

Mais également une légère modification du montant de la commission pour cette proposition qui s'élève désormais à 2154,56 €.

Elle redit en outre, que ce réaménagement nécessite la réintégration des garanties à hauteur de 70% pour le Département et de 30% pour la Commune de CUISEAUX.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire le cautionnement de la commune sur ces 3 emprunts renégociés à hauteur de 30% sur la durée totale des contrats de prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, dans les conditions présentées ci-dessus.
- **CHARGE** Madame la Maire des formalités.

👉 **2026-03 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE STERILISATION DES CHATS LIBRES AVEC LA CLINIQUE PORTES DU JURA POUR L'ANNEE 2026**

Madame la Maire rappelle que la Commune est engagée depuis 2021 dans une dynamique de stérilisation des chats libres, pour limiter leur population et les nuisances subies par les administrés. La régulation du nombre de chats reste un problème de santé publique, c'est pourquoi Madame la Maire propose aujourd'hui de continuer l'effort de gestion durable de la population de chats libres sur le territoire communal par une nouvelle campagne de stérilisation sur l'année 2026. Elle indique que la capture et la relâche sur les sites de prélèvement continueront d'être réalisées par des bénévoles. Elle dit que la facturation sera adressée directement à la Commune et correspondra au nombre de félins effectivement stérilisés, dont les tarifs de stérilisation et d'identification restent à déterminer pour l'année à venir car nous sommes en attente de leur actualisation.

Madame la maire expose que cette nouvelle campagne concernera au plus 20 chats pour une charge financière maximum de 5 000 € avec, comme auparavant, le soutien logistique d'habitants volontaires et bénévoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la mise en place d'une nouvelle campagne pour 2026 de capture et de stérilisation concernant 20 individus maximum en s'appuyant sur les habitants volontaires,

**DECIDE** d'autoriser la Maire à signer la nouvelle convention avec la clinique vétérinaire portes du jura.

**AUTORISE** la Maire à réaliser les dépenses inhérentes à l'application de ladite convention.

**DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 611 du budget communal 2026.

👉 **2026-04 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE A L'URFOL POUR L'ORGANISATION DES SEANCES DE CINEMA DE L'ANNEE 2025**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par l'association URFOL Auvergne Rhône Alpes pour les séances de cinéma dispensées par l'écran mobile à CUISEAUX pour l'année 2025.

Elle précise que 17 journées de projections ont été réalisées à la salle STELLA à raison de 200 euros la séance. Ce qui représente un coût total de 3400 euros au titre de l'année 2025.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DECIDE** d'octroyer sur la ligne budgétaire : autres subventions soumises au vote :

3400 € à l'écran mobile, URFOL Auvergne, Rhône-Alpes, pour la programmation cinématographique 2025.

✎ **2026-05 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « FORT BOYER » POUR L'ANNEE 2026**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par une nouvelle association créée au mois d'octobre 2025 par les parents d'élèves du collège Roger BOYER de CUISEAUX, pour collecter des fonds destinés à participer au montage financier des projets éducatifs et culturels à destination des élèves. Cette association a également pour objet de favoriser le lien social en encourageant la coopération, la solidarité et les échanges entre les familles, les collégiens et l'établissement.

Mme la Maire précise que 77 élèves habitant Cuiseaux sont potentiellement bénéficiaires des actions de cette association.

Elle propose de verser 10 euros par élève soit 770 euros, comme soutien au démarrage de cette association.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**DECIDE** d'octroyer sur la ligne budgétaire : autres subventions soumises au vote :

- 770 € à l'association Fort Boyer, conformément à la proposition de Mme la maire, au titre du soutien à la création de cette nouvelle association.

**4/ INTERCOMMUNALITE :**

✎ **2026-06 – POSITION SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'**

Madame la Maire expose :

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit dans son article 136 que les Communautés de Communes deviennent compétentes de plein droit en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) « le 1er juillet de l'année suivant l'élection du Président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires » « sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II » à savoir au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

Lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en 2020, une minorité de blocage s'était opposée au transfert de cette compétence de plein droit au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

En application du troisième alinéa du II de l'article 136 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, il est possible pour le conseil communautaire de se prononcer à tout moment en faveur du transfert de cette compétence à la communauté de communes. Dans ce cas, la compétence PLU sera transférée sauf si une minorité de blocage est exprimée par les communes, dans les mêmes conditions, dans les trois mois suivant la délibération communautaire.

Considérant la délibération n°C2025-128 du 26 novembre 2025 par laquelle le conseil communautaire de la CC Bresse Louhannaise Intercom' a donné son accord pour ajouter, au titre des compétences obligatoires, la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et a approuvé en conséquence la modification des statuts de la communauté de communes tels qu'annexés à la présente,

Lors du débat, les conseillers municipaux trouvent regrettable le choix de la période de décision, juste avant les élections municipales. Il n'est pas très opportun que les équipes municipales « sortantes » décident pour l'avenir des collectivités.

Il est souligné que le recul, sur les transferts de compétence effectifs aux intercommunalités en matière de document d'urbanisme, n'est pas suffisant pour émettre une décision sereine.

Dans ces conditions, une information éclairée sur ce sujet, portée par BLinterco', au sein des différents conseils municipaux et en amont du vote, serait souhaitable.

Pour que chacun puisse se positionner librement, Mme la Maire propose un vote à bulletin secret :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE de S'OPPOSER** au transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au titre des compétences obligatoires.

### 5/ DIVERS :

Présentation d'un projet d'achat du bâtiment qui abrite le musée de la Vigne : Mme la Maire informe l'assemblée qu'un privé a proposé de racheter le bâtiment communal pour relancer l'activité de visite touristique, sans plus de précision. La commune doit d'abord vérifier les engagements pris (convention) avec l'écomusée de la Bresse Bourguignonne pour connaître la faisabilité de cette opération. Aucune décision n'a été prise pour l'heure.

Elections municipales : préparation du bureau de vote pour le 15 mars 2026

### BUREAU DE VOTE

### ÉLECTIONS MUNICIPALES

### DU 15 MARS 2026

15 mars 2026 <u>Présidente</u> : Mme JAILLET Françoise		15 MARS 2026 <u>Présidente</u> : Mme F. JAILLET	
De 8 h à 10 h 30	De 10 h 30 à 13 h	De 13 h à 15 h 30	De 15 h 30 à 18 h
PONCET JM	MAITRE G	RODOT B	DE COURTIVRON G
JACQUES P	LEROY C	TOTA FENIET V	GEROLT M
VULLIEZ F	UNY F	RIVOIRE JACQUINOT C	ROCHET A
JAILLET F	BERTHAUD E	MICHEL K	FAUVEY A

Dépouillement :

15 MARS 2026
MAITRE G
GEROLT M
JACQUES P
PONCET JM
DE COURTIVRON G
LEROY C
VULLIEZ F
ROCHET A
UNY F
RIVOIRE JACQUINOT C
RODOT B
JAILLET F
TOTA FENIET V

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Dates à retenir :**

Prochain conseil municipal le jeudi 5 mars 2026 à 18h45

Cuiseaux, le 22 janvier 2026

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire,

Gilles de COURTIVRON

La Maire,

Françoise JAILLET.

